

No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2021

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 17 DECEMBRE 2020 ET 18 FÉVRIER 2021
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - Aucun
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Résolution autorisation d'accès de l'adjointe à la direction à Cliqésur, Retraite Québec, SSQ, Revenu Québec, Agence du Revenu du Canada
 - B) Dépôt de l'avis de motion pour le règlement d'emprunt de la plateforme de compostage
 - C) Projet de règlement d'emprunt pour la plateforme de compostage
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 18 mars 2021

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Étaient également présents : Messieurs Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute, Antoine Laurin, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham et Marc Bertrand, conseiller de la ville de Saint-André d'Argenteuil.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

**II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18
MARS 2021**

1-03-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté,
tel que présenté par le président,

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2020.

2-03-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance tenue le 17 décembre 2020.

- adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 FÉVRIER 2021

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2021.

3-03-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal tenu le 18 février 2021.

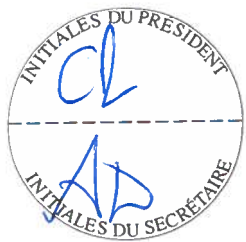
- adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire- trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la
période (déchets, compost, recyclage)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période
Du 19-02-2021 au 18-03-2021, déposée par le président.

4-03-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et
adoptés tels que présentés par le président pour la
période du 19-02-2021 au 18-03-2021, et ce, pour un
montant de 373 971.04\$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION

A) Résolution autorisation accès de l'adjointe à la direction à cliqsécur, Retraite Québec, SSQ, Revenu Québec, Agence du Revenu du Canada

CONSIDÉRANT le départ de l'adjointe à la direction,
Madame Pénélope Chartrand
et l'embauche d'une nouvelle adjointe, Madame Isabelle
Charbonneau;

CONSIDÉRANT le besoin de l'adjointe à la direction et
Comptabilité d'avoir accès à Clicsécur pour transmettre
divers rapports à Revenu Québec;

CONSIDÉRANT le besoin de l'adjointe à la direction et
Comptabilité d'avoir accès à Retraite Québec pour
transmettre divers rapports;

CONSIDÉRANT le besoin de l'adjointe à la direction et
Comptabilité d'avoir accès à SSQ Assurance pour
transmettre divers rapports;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT le besoin de l'adjointe à la direction et comptabilité
d'avoir accès à CNESST Assurance pour transmettre divers rapports;

CONSIDÉRANT le besoin de l'adjointe à la direction et comptabilité
d'avoir accès à l'Agence de revenu Canada pour transmettre divers rapports;

5-03-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise Mme Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction et comptabilité à demander le retrait de Mme Pénélope Chartrand et Martine Blanc comme personnes références aux dossiers de clicSÉCUR, Retraite Québec, SSQ assurance, CNESST, Revenu Québec et l'Agence de revenu Canada.

QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate et autorise Mme Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction et comptabilité à titre de représentante autorisée auprès de Revenu Québec et ClicSécur.

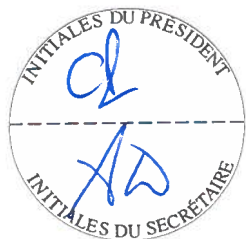
QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate et autorise Mme Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction et comptabilité à remplir les rôles et les responsabilités à titre de représentante autorisée auprès de Retraite Québec.

QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate et autorise Mme Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction et comptabilité à remplir les rôles et les responsabilités à titre de représentante autorisée auprès de la SSQ Assurance.

QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate et autorise Mme Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction et comptabilité à remplir les rôles et les responsabilités à titre de répondante accès global auprès de la CNESST.

QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate et autorise Mme Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction et comptabilité à remplir les rôles et les responsabilités à titre de répondante auprès de l'Agence de Revenu Canada.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

B) Avis de motion pour le règlement d'emprunt de la plateforme de compostage

Avis de motion est donné par M. Marc-Olivier Labelle, que lors d'une séance subséquente de la Régie, il y aura adoption du règlement numéro 21-001, intitulé EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE, décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle plateforme de compostage sur le site du lieu d'enfouissement technique situé sur les lots 2 625 398 et 2 625 524 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil.

C) Dépôt de règlement d'emprunt pour la plateforme de compostage

Dépôt de règlement d'emprunt déposé par madame Catherine Trickey, numéro 21-001, intitulé EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE qui sera adopté à une séance subséquente.

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

Le président annonce la prochaine séance ordinaire qui aura lieu jeudi 15 avril 2021 à 19h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute, située au 380 rue Principale à Lachute.

6-03-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Carl Pélouquin Président